

Bourse départementale aux séjours à Meschers

1. <u>Bénéficiaires</u>:

Jeunes haut-viennois participant à des séjours d'été organisés par la Ligue de l'enseignement/FOL, une collectivité ou une structure de la Haute-Vienne au centre départemental Adrien Roche de Meschers.

2. Conditions d'éligibilité:

- Domiciliation y compris fiscale en Haute-Vienne,
- · Participation financière de la commune de résidence,
- Participation à un séjour organisé par la FOL, une collectivité ou une structure de la Haute-Vienne
- Avoir un quotient familial mensuel ne dépassant pas 769 €.

3. Les séjours 2022 au centre Adrien Roche de Meschers

Inscriptions aux séjours :

L'inscription de votre (vos) enfant(s) doit se faire auprès du service séjours loisirs éducatifs de la Ligue de l'Enseignement/FOL 87 – 22, rue du Lieutenant Meynieux – 87000 LIMOGES - 05.55.03.36.05 – vacances.classes@lde87.fr

(merci de bien vouloir préciser le séjour sélectionné sur la grille ci-après)

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'aide départementale :

Mission jeunesse-vie associative du Conseil départemental

Tél: 05.44.00.14.68 / Courriel: marielle.chawad@haute-vienne.fr

4. Montant et versement de l'aide:

Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial (QF) suivant le barème ci-dessous :
QF inférieur ou égal à 200 € : prise en charge à 85 %,

QF strictement supérieur à 200 € et inférieur ou égal à 400 € : prise en charge à 75 %,

QF strictement supérieur à 400 € et inférieur ou égal à 600 € : prise en charge à 65 %,

OF strictement supérieur à 600 € et inférieur ou égal à 769 € : prise en charge à 55 %.

Cette participation s'applique sur le reste à charge de la famille déduction faite des différentes aides (Commune, CAF, MSA, Comité d'entreprise, ...).

- L'aide est versée directement à la Ligue de l'enseignement/FOL Haute-Vienne, à la collectivité ou à la structure organisatrice qui la déduira de la facture du séjour.
- Le dossier complété accompagné des pièces justificatives doit être <u>impérativement</u> adressé à votre mairie de résidence qui le transmettra au Conseil départemental.

ATTENTION: TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE

5. Pièces à fournir:

- Lettre de demande d'aide dûment signée à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental,
- · Fiche de renseignements jointe dûment complétée,
- Attestation de participation financière du Comité d'entreprise...,
- Copie intégrale du dernier avis d'impôt sur le revenu du foyer,
- · Photocopie intégrale du livret de famille,
- > Pour les foyers allocataires CAF ou MSA:
 - Photocopie du Passeport CAF ou du Bon d'aide aux vacances de la MSA Le quotient familial doit être lisible sur le document.
- > Pour les foyers non allocataires CAF ou MSA:
 - Attestation sur l'honneur mentionnant que le foyer n'est allocataire ni à la CAF, ni à la MSA.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :									
Né(e) le	:/	J							
NOM DES	PARENTS	* * **********************************							
			Courriel :						
				•					

INFORMATIONS SUR LES SEJOURS 2022 : entourer le(s) séjour(s) choisis

AGE	DUREE THEMES		DATES	Nbre de places	Coût en rendez- vous sur place	Coût avec transport au départ du 87
6-9 ans	7 jrs		11/07 au 17/07	20	485 €	531 €
	7 jrs	"Découvertes"	01/08 au 07/08	20	485 €	531€
	14 jrs	becouvertes	18/07 au 31/07	20 .	832 €	878 €
	14 jrs		08/08 au 21/08	20	832 €	878 €
3.40	7 jrs		11/07 au 17/07	20	501€	547 €
10-11 ans	7 jrs	"Aventureterre et mer"	01/08 au 07/08	20	501 €	547 €
TO-11 dils	14 jrs	Aventureterre et mer	18/07 au 31/07	20	884 €	930 €
	14 jrs		08/08 au 21/08	20	884 €	930 €
	7 jrs	,	11/07 au 17/07	20	509 €	555 €
12.14.000	7 jrs	"Cocktail océanique"	01/08 au 07/08	20	509 €	555 €
12-14 ans	14 jrs	Cocktail oceanique	18/07 au 31/07	20	900 €	946 €
	14 jrs		08/08 au 21/08	20	900 €	946 €
15-17 ans	7 jrs	Séjour sportif "Glisse sur l'eau"	11/07 au 17/07	24	518€	564 €
	14 jrs	"Destination Atlantique"	08/08 au 21/08	24	915 €	961 €
10-14 ans	7 jrs	Séjours sportif / Stage robotique	22/08 au 28/08	24	501€	547€